

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2025/80

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	22

Date de la convocation
14/10/2025

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 21 octobre à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (19) : Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI - Ange LAMBERTI – Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Jean François MATTEI - Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte VITTORI

Pouvoirs (3) : Muriel BELTRAN donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Maria GAROBY donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO - Jean Marc MATTEI donne pouvoir à Jean DOMINICI–

Absents (15) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Charles MARCELLI - Anne Marie NATALI – Pierre NATALI - Frédéric RAO - Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI -

Objet de la délibération : Fonds de concours - Commune de Campitello : Clôture du chemin communal U Tucone

Monsieur Vincent BRUSCHINI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire N°2022/27, en date du 06/04/2022, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes de Marana Golo,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes de Marana Golo incluant la Commune de **Campitello** comme l'une de ses communes membres,
- Vu la demande de fonds de concours en date du 22/09/2025 formulée par la Commune de **Campitello** pour la « Clôture du chemin communal U Tucone »,
- Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution des fonds de concours,
- Considérant que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,
- Considérant que le bureau communautaire, saisi le 14/10/2025, a émis un avis favorable à cette demande,

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20251021-2025-80B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2025

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de son Président

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire : 22 voix pour – 0 Contre – 0 Abstention-
0 non-participation

- Décide d'attribuer un fonds de concours à la Commune de **Campitello** en vue de participer au financement de la « Clôture du chemin communal U Tucone »,
- À hauteur de **5 963,31 €** au titre de l'exercice 2025,
- Autorise le Président à signer l'arrêté d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI